

Digne-les-Bains, le 22 Janvier 2010

LE PRÉFET COMMUNIQUE

**FERMETURE DÉFINITIVE DE SEPT CENTRES DE VACCINATION
 ET MAINTIEN DE L'OUVERTURE DU SEUL CENTRE DE MANOSQUE
 POUR LA SEMAINE DU 25 AU 30 JANVIER 2010**

Sur décision conjointe du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales et de la ministre de la santé et des sports, **un seul centre de vaccination par département sera désormais ouvert tous les jours, pour la semaine du 25 au 30 janvier 2010.**

Cette adaptation du dispositif de vaccination s'appuie sur la baisse substantielle de la fréquentation des centres de vaccination, sur le développement d'une offre de vaccination complémentaire à travers la création de centres de vaccination en milieu hospitalier et sur l'ouverture au secteur de la médecine libérale.

Aussi, à **compter du lundi 25 janvier 2010**, les centres de vaccination de Digne-les-Bains, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron, Riez et Saint-André-les-Alpes **seront fermés.**

Seule l'ouverture du centre de vaccination de **Manosque** est maintenue, pour la semaine du 25 au 30 janvier 2010, aux jours et horaires suivants :

Planning de vaccination tous publics du centre de MANOSQUE du 25 au 30 janvier 2010		
Dates	Lieu	Horaires d'ouverture
Lundi 25 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 16H00 à 19H00
Mardi 26 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 16H00 à 19H00
Mercredi 27 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 16H00 à 19H00
Judi 28 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 16H00 à 19H00
Vendredi 29 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 16H00 à 19H00
Samedi 30 janvier 2010	Auberge de Jeunesse	de 9h00 à 12h00

La préfecture des alpes de haute-Provence maintient le dispositif de réponse au public par le numéro unique mis en place début décembre 2009, notamment pour les personnes isolées, non mobiles pour raisons de santé et qui souhaiteraient se faire vacciner.

Ce numéro, facturé au prix d'une communication locale, est le : **0.811.000.604**. (disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Les médecins généralistes, qui ont la possibilité depuis le 12 janvier 2010 de pratiquer la vaccination, devront s'adresser au seul centre de vaccination de Manosque afin de retirer les doses de vaccins nécessaires.

A partir du 1er février 2010, ils pourront se fournir directement auprès des pharmaciens du département.

A compter du samedi 30 janvier 2010 au soir, tous les centres de vaccination seront fermés.

Cependant, le centre hospitalier de Digne-les-Bains assurera une fois par semaine, dès le mercredi 3 février 2010, de 14h00 à 17h00, une vaccination collective pour les publics volontaires.